



APPEL A PROJETS

*Repenser la mobilité à Bruxelles :
Passez à l'action pour une ville qui bouge !*

Mode d'emploi

Deadline :

Remise des dossiers le 15 avril 2018 au plus tard

Jury le 16 avril 2018

a) Contexte

La mobilité est un enjeu vital pour les communes et la Région de Bruxelles-Capitale. La réduction de la pression automobile, la redéfinition de la place de la voiture dans la ville de demain et l'amélioration de la qualité des espaces publics sont des objectifs poursuivis par le Plan Régional de Développement Durable (PRDD). Le plan régional de mobilité en cours de finalisation – baptisé « Good Move » - en est la déclinaison opérationnelle mobilité. Il vise notamment à établir des priorités claires dans le partage de l'espace au travers de quartiers de vie apaisés et d'un réseau structurant performant.

Au travers de ce plan, la Région de Bruxelles-Capitale veut mobiliser largement tous les usagers et les encourager à repenser leur manière de se déplacer. Les alternatives à la voiture individuelle sont nombreuses. Outre les modes de déplacement collectif comme les transports publics, la Région cherche à développer activement les **« modes actifs » au rang desquels on retrouve la marche à pied et le vélo**. Quoi de plus sain et durable comme mode de déplacement ? Ce choix permet de diminuer la congestion et la pollution en ville et, par la même occasion, a un impact non négligeable sur la santé de ceux qui les pratiquent. Ces moyens de déplacement demandent en effet une activité physique que notre mode de vie néglige souvent. Ils rendent également la ville plus conviviale et humaine.

Cet appel à projets s'inscrit dans la philosophie qui conduit l'élaboration du plan Good Move. Si la préparation du plan a permis de prendre l'avis des citoyens, des communes ou encore des associations, l'appel à projets veut donner la possibilité à certains de passer à l'action ! L'appel a pour objectif **d'encourager les initiatives concrètes et innovantes qui favorisent l'usage des modes actifs**. L'accent est particulièrement mis sur la jeunesse, les futurs usagers de la ville de demain. Nous pensons que de prendre l'habitude, dès le plus jeune âge, de se déplacer à pied, à vélo ou en trottinette aura un impact sur la vision de la mobilité des adultes de demain.

Pour ce faire, **la Région souhaite soutenir les initiatives innovantes, créatives, impactantes et durables visant le développement des modes actifs et le transfert modal, avec une attention particulière donnée aux projets qui impliquent les jeunes**.

L'objectif est d'encourager la créativité et de permettre à des projets, qui peuvent avoir un réel impact sur la mobilité, de pouvoir être concrétisés grâce au soutien financier de la Région.

b) A qui est-il destiné ?

Peuvent participer à l'appel à projets :

- Les 19 communes bruxelloises ;
- Les comités de quartier et maisons de quartier bruxelloises ;
- Les citoyens bruxellois (dont l'adresse de résidence est située sur l'une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale) ;
- Les mouvements de jeunesse bruxellois ;
- Les associations d'étudiants bruxelloises.

c) Conditions de participation et critères de sélection

Les projets pouvant faire l'objet d'un soutien financier doivent répondre à quelques critères de base. Outre le fait que *le projet doit être novateur, innovant et avoir un impact sur le changement de comportement en matière de mobilité*, il devra également répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Le financement ne peut pas servir à un projet dont l'objectif est d'engendrer du profit.
- ✓ Ne peuvent pas être considérés les projets déjà préexistants. L'idée étant de promouvoir des projets nouveaux.
- ✓ Une attention particulière sera accordée aux projets qui impliquent des jeunes (6-26 ans) mais ils ne doivent pas leur être exclusivement destiné (on peut imaginer, par exemple, des projets intergénérationnels).
- ✓ Le projet devra viser un changement réel de comportement vers l'utilisation de la marche, du vélo ou de la trottinette.
- ✓ La durabilité du projet est un critère important. Il doit s'inscrire dans la durée et ne pas se limiter à une action ponctuelle sans suite.
- ✓ La créativité et le caractère innovant seront également des critères importants.
- ✓ L'appel est ouvert aux groupes mentionnés dans le point b).
- ✓ Les initiatives proposées doivent se dérouler sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
- ✓ En aucun cas le financement ne couvrira les frais de personnel.
- ✓ Le financement couvrira la période du projet qui s'étale entre début mai 2018 et la fin mai 2019.
- ✓ L'événement ne peut être récupéré à des fins publicitaires ou de récupération commerciale.
- ✓ Pour les projets déposés par les communes, l'événement proposé doit être approuvé par le Collège des Bourgmestres et Echevins.

Le jury qui examinera les différentes propositions de projets accordera une attention toute particulière au respect de ces critères et conditions dans sa sélection.

d) Budget et intervention de la Région

Le soutien de la Région est exclusivement financier et s'élève à un montant **maximum de 25.000 € à répartir entre les projets sélectionnés.**

Une première tranche de 60% sera versée lors de la sélection du projet. Le solde sera versé ensuite sur base des pièces justificatives et réception du rapport final. Les lauréats devront fournir à Bruxelles Mobilité, pour le 31 juin 2019 au plus tard, le rapport final et les pièces justificatives correspondant aux dépenses engagées pour la réalisation des activités prévues dans le dossier de candidature. Le paiement de la deuxième tranche de 40% se fera après justification des pièces.

e) Approbation des projets

Le jury, composé notamment de Bruxelles Mobilité et de Brulocalis, se réunira le 16 avril 2018. Les auteurs des projets qui auront été retenus seront avertis par mail dès le 17 avril, avant notification officielle ultérieure par la Région.

f) Evaluation des projets

Les lauréats s'engagent à remettre à Bruxelles Mobilité un rapport final d'activité comprenant une description du projet et de ses résultats, ainsi qu'un décompte financier précis détaillé par des pièces justificatives probantes (factures, tickets, extraits de compte, contrat de location etc...).

Info et dépôt des projets

Les projets sont à transmettre en version électronique ou papier à :

Service Public Régional de Bruxelles
Madame Sofie Walschap
Bruxelles Mobilité - Direction Stratégie
CCN - Rue du Progrès 80 bte 1
1035 Bruxelles

e-mail : swalschap@sprb.brussels

tel : 02.204.19.93